

**Libération (site web)**

samedi 22 novembre 2025 - 08:23:15 1436 mots

«On va vous pendre sur le parking à la tombée de la nuit» : en Ardèche, des militants dénonçant des violences policières bientôt entendus par l'IGPN

Maïté Darnault

Après l'ouverture d'une enquête judiciaire par le parquet de Privas, «Libération» a recueilli les témoignages de manifestants écologistes incriminant un fonctionnaire pour des violences verbales et physiques.

Elle préfère ne pas porter plainte, ne pas déposer ni témoigner auprès de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Car pour Camille (1), *«la peur continue à prédominer face à l'institution policière»*, explique-t-elle à *Libération*, jointe par téléphone. *«Malheureusement, même si je porte plainte, je n'ai pas de preuves de ce qui s'est passé.»* Cette militante *«de longue date»* des causes *«écologistes, antiracistes et anticoloniales»* accuse un policier de violences physiques et verbales (https://www.liberation.fr/societe/police-justice/en-ardeche-un-policier-vise-par-une-enquete-de-ligpn-apres-des-accusations-de-violences-et-de-propos-homophobe-s-20251119_F6RJAVCV65CBFBUSWEVA7UW4U/) à son encounter lors de sa garde à vue le 15 novembre dans les locaux du commissariat de Guilherand-Granges, en Ardèche.

Son arrestation a eu lieu en marge d'une manifestation pacifique, un *«pique-nique festif»*, organisé dans le cadre de la contestation du chantier de déviation de la route départementale 86, à Saint-Péray (https://www.liberation.fr/environnement/biodiversite/deviation-la-rd86-en-ardeche-les-ecureuls-de-saint-peray-sopposent-a-un-projet-inutile-20241112_S6LNPGYGRBHGBB3QKD4FYMZYAQ/?redirected=1). *«De ce que je sais du traitement judiciaire des violences, il n'y a pas grand espoir que ça aboutisse»*, explique celle que le policier mis en cause aurait également tenté d'intimider : *«Il m'a dit : on est seul à seul, c'est ta parole contre ma parole, moi aussi, je pourrai porter plainte pour agression, moi aussi, je peux inventer plein de choses.»*

«Propos et comportements contraires à la déontologie»

Signalés par Me Thomas Fourrey, l'avocat de Camille, à la procureure de la République de Privas, Céline Nainani, les agissements du policier ont donné lieu le 18 novembre à l'ouverture d'une enquête préliminaire pour *«violences par personne dépositaire de l'autorité publique»*, confiée à l'IGPN. Un autre signalement a été joint à la procédure, concernant le même policier, sur des faits qui auraient été commis le 11 septembre sur deux autres militants, un homme et une femme, alors placés en garde à vue, et dont le véhicule a été perquisitionné.

Selon les informations de *Libération*, ce signalement fait état d'une menace de mort, de violences verbales incluant des propos sexistes et homophobes, pour lesquels les deux personnes seront entendues par l'IGPN dans quinze jours. Ce signalement *«des propos et comportements contraires à la déontologie de la part du fonctionnaire de police au cours d'une précédente garde à vue, avait fait l'objet d'une transmission et demande d'explications de la part de mon parquet, le 28 septembre, auprès de son autorité hiérarchique»*, a confirmé à France 3 le 20 novembre la procureure Céline Nainani.

«Je sens qu'il dégoupille»

Le 15 novembre, alors que Camille est occupée à peindre une banderole aux abords du chantier, elle refuse de donner son identité à la police arrivée sur place. Dans ses poches, elle n'a ni papiers, ni téléphone, mais un petit couteau dépliant. Elle est arrêtée, embarquée au commissariat. Une fois à destination, *«je demande si je suis en garde à vue, on me dit de me taire et de suivre quelqu'un»*, retrace la militante.

Ce n'est qu'arrivée *«la première fois dans le bureau de l'officier de police judiciaire qu'il me parle de mon*

arrestation». Soupçonnée de «port sans motif légitime d'arme blanche ou incapacitante de catégorie D», de «dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui» et de «participation avec arme à une manifestation ou réunion publique», elle est ensuite placée en cellule, mais sans que les motifs ne lui soient clairement notifiés. Lors de l'entretien suivant, elle se retrouve seule avec l'officier en question.

Selon le récit de Camille, l'agent juge son «attitude arrogante» vis-à-vis des policiers puis lui «fait tout un sermon» et «mime de [la] frapper avec des codes pénaux, approchés très près de [son] visage». «Je sens qu'il dégoupille dès qu'on est dans le bureau, au moment où je décide de ne plus trop parler, il se lève et shoote dans ma chaise pour la faire tomber, je suis debout, il m'attrape l'oreille, tire très fort, hurle dedans et me dit de me rasseoir», affirme Camille. Les minutes suivantes, «il reste au mieux à un mètre de moi, au pire à quelques centimètres de mon visage, soit en se tenant debout, soit en s'accroupissant», déclare-t-elle.

«Quoi que je fasse, ça va augmenter le niveau de violence»

Cette gestuelle aurait été accompagnée de menaces verbales : «Il dit qu'il va foutre ses couilles dans ma bouche, qu'il va me retrouver une fois dehors, avec cette expression : "il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas".» Puis le policier, selon Camille, «force ses doigts dans [sa] bouche». «J'ai été très très surprise de ça, il n'y a pas de connotation sexuelle, mais c'était la confirmation qu'il pouvait faire ce qu'il voulait.» La militante dit n'avoir pas réagi : «Quoi que je fasse, ça va augmenter le niveau de violence.» D'après son récit, le policier continue : «Il dit qu'il va prélever mes empreintes de force, qu'il ira jusqu'à me péter le poignet lui-même» pour y parvenir.

Après un nouvel aller-retour en cellule, Camille finit par donner ses empreintes à un fonctionnaire de la police scientifique, à qui elle signale les violences de son collègue sans, dit-elle, obtenir de réaction de sa part. Selon nos informations, le parquet de Privas a bien autorisé la prise d'empreinte sans consentement. Or le code de procédure pénale prévoit que «si la personne a demandé l'assistance d'un avocat au cours de la garde à vue, celui-ci est avisé par tout moyen de cette opération et peut y assister» et que «cette opération ne peut être effectuée en l'absence de l'avocat qu'après l'expiration d'un délai de deux heures à compter de l'avis qui lui a été adressé».

«Ma cliente a eu peur»

Durant toute sa garde à vue, Camille assure que l'accès à un avocat comme à un médecin ne lui «a pas été proposé». «Et je n'ose pas le demander de peur que ça se retourne contre moi», rembobine la militante, qui s'est sentie «seule et en danger» durant près de neuf heures passées au commissariat de Guilherand-Granges. «Ma cliente a cédé à la prise de ses empreintes, car elle a eu peur», confirme Me Fourrey, averti des faits seulement à l'issue de la levée de la garde à vue de sa cliente.

Avant cela, lors d'un dernier entretien seule avec l'officier, Camille dit avoir fait «le début d'une crise d'angoisse» («je pleure, j'hyperventile, je me balance sur la chaise»), et se serait entendue dire qu'elle est «tarée». Renvoyée en cellule, elle finit par être libérée peu de temps après. Le 11 septembre, c'est le même fonctionnaire de police qui, en menant la perquisition de la voiture de deux personnes également placées en garde à vue, leur aurait lancé : «On va vous pendre sur le parking à la tombée de la nuit», a signalé Me Fourrey à la procureure de Privas.

«Mouton noir»

Selon les témoignages joints à la procédure, il se serait adressé à deux reprises à la femme : «J'ai l'impression que tu me dragues», puis : «Que tu as envie de moi.» A l'homme : «Tu dois être pédé toi, hein ? Ouais, c'est sûr, t'es un pédé ou y'en a bien un de vous deux qui est pédé.» «Des témoignages très circonstanciés», selon Me Fourrey. Le conseil des plaignants se «félicite de la réaction du parquet, qui prend au sérieux ce qui a été dit au sujet d'un individu qui a un comportement extrêmement problématique, on verra si ça relève de manquements déontologiques ou pénaux».

Pour la suite de l'enquête judiciaire, ce sont désormais les «témoignages de ses collègues qui vont être déterminants», indique l'avocat : «Auront-ils le courage et l'honnêteté de dire ce qu'il s'est passé ? Est-ce qu'ils ont envie d'avoir encore ce mouton noir dans leur brigade ?» Contactée par l'AFP, la direction de la police nationale de l'Ardèche a indiqué ne pas «commenter une enquête pénale et administrative en cours». Le parquet de Privas, lui, n'a pas donné suite nos sollicitations.

(1) Le prénom a été modifié

Cet article est paru dans Libération (site web) (<https://www.liberation.fr/societe/police-justice/on-va-vous-pendre-sur-le-parking-a-la-tombée-de-la-nuit-en-ardeche-des-militants-denoncant-des-violences-policier>)

es-bientot-entendus-par-ligpn-20251122_S3TPWVDQVFCS3H2GOOM53ZQR4U/)

Illustration(s) :



([https://nouveau-europresse-com.bibelec.univ-lyon2.fr/WebPages/media.aspx?](https://nouveau-europresse-com.bibelec.univ-lyon2.fr/WebPages/media.aspx?Type=image&DocName=20251122LIF0S3TPWVDQVFCS3H2GOOM53ZQR4U_01.jpg&Logo=lif_small.gif)

[Type=image&DocName=20251122LIF0S3TPWVDQVFCS3H2GOOM53ZQR4U_01.jpg&Logo=lif_small.gif](https://nouveau-europresse-com.bibelec.univ-lyon2.fr/WebPages/media.aspx?Type=image&DocName=20251122LIF0S3TPWVDQVFCS3H2GOOM53ZQR4U_01.jpg&Logo=lif_small.gif)

Une enquête préliminaire pour «violences par personne dépositaire de l'autorité publique» a été confiée à l'IGPN le 18 novembre.

. *Fiora Garenzi*

© 2025 Libération. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news·20251122·LIF·0s3tpwvdqvfc3h2goom53zqr4u